La journée du 25 avril 2009

Cette journée a vu deux manifestations importantes pour notre commune.

Tout d'abord, l'inauguration du rond-point dit du "carrefour Bardin" Nous ne pouvons que nous féliciter de cette infrastructure, qui, située sur un axe très fréquenté reliant Beaurepaire à Vienne, permet maintenant un passage simplifié et sécurisé, pour le confort de tous, usagers et riverains.

Puis, ce fut au tour de la salle des fêtes de connaître son heure officielle.

Notre foyer rural, qui, pour beaucoup d'entre vous restera dans vos mémoires car vous y avez tous connu des moments agréables, que ce soit pour des fêtes de famille ou pour des soirées entre amis ou des bals, très fréquents à l'époque, vieillissait mal et ne répondait plus aux normes de sécurité.

C'est donc tout naturellement que la décision a été prise de restaurer tout l'ensemble du bâtiment.

Les travaux ont duré 18 mois pour aboutir à ce que Primarette retrouve une magnifique salle des fêtes complètement rénovée et modernisée.

Nous sommes maintenant une des rares communes à bénéficier d'une salle avec une scène et des loges, capable de recevoir des spectacles, car nous avons gardé sa vocation de départ, d'être une véritable salle de spectacle (stipulé en ces termes dans le leg initial de Simon Plissonnier).

Nous comptons bien que ce soit encore un atout de plus pour notre "festival d'humour."

Vous avez pu voir, à l'occasion de cette inauguration, une exposition sur la salle des fêtes d'hier à aujourd'hui, avec un diaporama et des documents d'époque. La commission «salle des fêtes» remercie tous ceux qui ont permis cette exposition en prêtant leurs documents ou des photos.

Le conseil municipal et la population ont été accompagnés pour ces deux évènements par la présence, entre autre, de Messieurs Vallini, Remiller et Nucci.

Depuis, vous avez pu constater que nous continuons l'aménagement extérieur de cette salle en agrandissant l'espace parking.

Les journées du Patrimoine : 19 et 20 septembre 2009

La commune de Primarette s'inscrit pour la 1ère fois aux journées du patrimoine en proposant une animation autour du thème : les années 1900 et la vie d'autrefois à la campagne.

Une salle de classe sera reconstituée et une exposition sur l'histoire de la commune sera visible. Des outils, des vêtements de cette époque viendront compléter ce thème.

L'exposition se fera dans la salle du Conseil et les heures d'ouverture ont été arrêtées de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h pour les deux jours.

Deux parcours de découverte seront également proposés : une boucle de 3 Km autour du village axée sur le « pisé » et une boucle plus champêtre de 6 Km.

Ces parcours sont accessibles à tous et ils seront jalonnés de commentaires sur les points à voir.

Un marché des producteurs sera proposé le dimanche matin sur la place.

Nous espérons que vous viendrez nombreux soutenir les projets de votre commune.

Patrimoine : Avis de recherche

La commission patrimoine recherche, pour la manifestation des 19 et 20 septembre, toutes sortes d'objets datant des années 1900 dans le but de reconstituer une salle de classe et une pièce d'habitation (chambre, par exemple). Si vous possédez de tels objets et que vous acceptez de les mettre en valeur pour l'exposition, vous pouvez le signaler en mairie ou prendre contact avec l'un des membres de la commission (A. APPRIEUX, M. AVALLET, C. LANTHEAUME, N. HUREL, D. VAURS ou JL. GIORDANO). D'avance, merci pour cette contribution.

ASPIT Emploi -- Travail temporaire d'insertion en pays de Bièvre-Valloire.

Cette association intermédiaire a pour mission l'insertion professionnelle. Elle met en relation des particuliers ayant des besoins ponctuels de main d'œuvre (administratif, bâtiment, espaces verts, mécanique) avec des entreprises, des associations et des collectivités locales. Le recrutement, le suivi et l'accompagnement du salarié ainsi que la prise en charge de toutes les formalités administratives sont assurés par ASPIT Emploi (Eligible CESU) *N'hésitez pas à vous renseigner au 04 74 20 13 77*

Imprimé et distribué par nos soins (320 exemplaires). Commission Communication : A. APPRIEUX, D.DANZO, K. VASSEUR, M. AVALLET, M. SANTONAX.

Primarette Infos Mairie

n° 34

Avril - Mai - Juin 2009

Tél : 04.74.84.57.27 fax : 04.74.79.51.50

Email : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr

communauté de communes Pays de Beaurepaire
Centre Administratif Beaurepaire 38270

LE MOT DU MAIRE

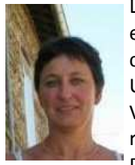

Le lundi 30 mars 2009, le Conseil Municipal de Primarette a voté le budget primitif 2009 d'un montant de 445 483 € en fonctionnement et de 202 073 € en investissement. Nous avons équilibré le budget sans augmentation de la part communale de vos impôts.

Une part du budget est destinée à l'entretien de la voirie et des bâtiments.

Vous avez pu constater à quel point le revêtement de certains chemins communaux s'est dégradé cet hiver. Des réfections ont été réalisées dans les endroits les plus abimés.

Depuis quelques semaines le VC 17 (direction la maison Meillat) a été réparé. Le coût total est de 5275€ HT.

Les travaux de drainage au dessus du parking de la salle des fêtes sont terminés. L'entreprise Gachet nous a conseillé d'attendre pour faire l'enrochement, le drain sera peut être suffisant. Depuis l'ouverture de la salle des fêtes nous avions constaté qu'il manquait des places de stationnement. Profitant de la présence des engins, nous avons fait agrandir le parking d'une quinzaine de places.

Pour l'instant, nous n'avons fait que le terrassement avec évacuation des déblais et l'apport de tout venant. Plus tard nous ferons le revêtement en enrobé et les bordures.

Je demande aux parents de surveiller leurs enfants pour qu'ils ne grimpent pas sur l'enrochement. Dans les semaines qui viennent un panneau sera posé.

La commission voirie a étudié un point de circulation dangereux depuis la mise en place du rétrécissement à l'entrée du village : la route qui commence à l'angle de l'école et de la maison « Pero » jusqu'à l'angle de l'immeuble des jonquilles. Cette voie sera mise en sens unique dans un avenir proche. Je demande à chaque utilisateur de respecter les règles de circulation dès que les panneaux seront posés.

Il faut déjà penser au mode de garde de nos bambins pour la rentrée.

En mairie vous pouvez consulter la liste des assistantes maternelles sur notre commune. Si vous avez des questions, vous pouvez vous renseigner au RAM (relais d'assistante maternelle), n'hésitez pas à contacter l'animatrice au 04.74.79.19.24 ou cctb@territoire-de-beaurepaire.fr

Dès le 31 aout, le Pôle petite enfance ouvrira ses portes sur l'ile du Battoir à Beaurepaire, il regroupe le RAM et le multi-accueil. Le multi-accueil accueillera les enfants de 3 mois à 4 ans.

Et pour nos enfants scolarisés la municipalité étudie l'ouverture de la garderie périscolaire le matin et le soir, mais comme vous le savez, nous avons des contraintes budgétaires.

Pendant quelques semaines le rythme va se ralentir et chacun va profiter de l'été pour vivre un peu différemment et prendre son temps. Les activités ne manquent pas et il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Tout l'été sera ponctué de rendez-vous festifs qui sont des moments de partage et de rencontre.

A tous, bon été et bonnes vacances.

Le Maire, Angéline APPRIEUX

LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public : le lundi, le mercredi de 8 h 30 à 11 h
le vendredi de 16 h à 18 h 00
le samedi de 8 h 30 à 11 h.

Tél. **Mairie : 04.74.84.57.27**

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le matin. Tél. du Maire Mme APPRIEUX : 04.74.84.51.63

Tél. des Adjoints : M. DANZO : 04.74.84.56.94 M.FAURE : 04.74.84.56.76 Mme VASSEUR : 04.74.20.47.30

ETAT - CIVIL

Naissances :

Bastien **SIBERT** le 2 avril (La Riboula)
Paul, Jules **MARTINEZ** le 16 mai (Combe Cartié)
Mayilan, Georges **BADOR** le 22 mai (Les Bruyères)
Maé, Simon **RICO** le 4 juin (Combe Cartié)

Infos Mairie
PRIMARETTE

Réseau Electrique

Des études sont menées par le SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) pour le renforcement du réseau électrique. Merci de signaler en Mairie : les baisses fréquentes de tension, les coupures de courant répétées que vous subissez notamment pendant les périodes d'orage (sauf si votre installation personnelle est en cause).

Marché de producteurs

Afin de promouvoir l'agriculture locale, la commission Agriculture et Environnement a organisé son premier marché de producteurs le dimanche 19 avril 2009. Des producteurs primarettois et locaux étaient présents. Ce premier essai a été un franc succès, l'affluence et le beau temps ont été au rendez vous. Un prochain marché est prévu le dimanche 20 septembre. Venez nombreux découvrir nos ressources locales.

Conférence "Vivre ensemble notre agriculture primarettoise"

Une conférence - débat, initiée par la commission Agriculture et Environnement sur le thème "Vivre ensemble avec notre agriculture primarettoise", a eu lieu le jeudi 28 mai dans notre salle des fêtes en présence de Christian NUCCI, conseiller général.

Cette conférence, première d'un cycle que souhaite mettre en place la commission, était destinée à mieux faire connaitre les agriculteurs locaux aux Primarettois.

Organisée en deux parties : une présentation de l'évolution de l'agriculture en lien avec Primarette menée par LAURENT Michel, agriculteur primarettois et un débat animé par Pascal DENOLLY, agriculteur à Revel Tourdan, cette conférence a permis des échanges nombreux et variés sur le monde agricole. Parallèlement, une mini-exposition sur l'histoire de l'agriculture locale et sur les exploitants agricoles était proposée.

A l'issue du débat, le verre de l'amitié a été l'occasion de poursuivre encore le débat.

Vogue

La traditionnelle "vogue des conscrits" change de nom et s'appelle désormais "La Primarettoise". Les conscrits, aidés de la municipalité et de toutes les associations de Primarette, modifient cette année le fonctionnement de ces trois jours afin de les rendre encore plus festifs et attractifs pour toute la population. Les forains, absents cette année, seront remplacés par des animations orchestrées par les associations.

Plan Canicule 2009

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre en Mairie ou à contacter des personnes du CCAS, vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si une situation d'alerte se présente, cette démarche nous permettra de pouvoir vous contacter afin de prendre de vos nouvelles.

Passeport Biométrique

La Préfecture de l'Isère nous informe que depuis le 14 mai les passeports de type "biométrique" peuvent être délivrés dans le département. La liste complète des communes habilitées à délivrer ces documents est consultable en mairie. Dans notre secteur figurent les communes de Bourgoin-Jallieu, Roussillon, Vienne et La Côte Saint André.

Les demandeurs, quel que soit leur domicile (même hors département), peuvent se présenter indifféremment dans l'une de ces communes. Le passeport sera remis dans la commune de dépôt de la demande.

Les pièces à fournir et le montant de la taxe fiscale à acquitter demeurent inchangés.

Nouvelles technologies

Les personnes désirant recevoir l'Infos-Mairie par voie électronique sont priées de se faire connaitre en Mairie ou en écrivant à : ***mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr***

AGENDA DU TRIMESTRE

JUIN : le 28 : FCC les 20 ans du Foot féminin

AOUT : le 15 : ACCA méchoui
du 28 au 30 : Fête au village

JUILLET : le 4 : Conscrits, Concours de pétanque
du 11 au 14 : ACCA Tir aux pigeons

SEPTEMBRE : le 4 : CDFP, marche nocturne
le 6 : ACCA Concours de pétanque

Le Sictom au marché des Producteurs

Sictom

Le Sictom des pays de la Bièvre vous informe que des composteurs sont encore disponibles au prix de 16€, offre limitée à 2 par foyer. Les bons de commande sont à retirer en mairie.

La liste des guides composteurs (personnes pouvant vous accompagner dans la fabrication du compost) est disponible en mairie.

Contact : Sictom des Pays de la Bièvre Tèl : 04.76.36.21.75 Fax : 04.76.36.20.03
sictom.bievre@sictom-bievre.fr

Urbanisme

Tous travaux concernant l'urbanisme doivent être effectués après accord par un arrêté du Maire suite à une déclaration. Pour vous permettre de respecter la dernière réforme de l'urbanisme entrée en vigueur au 1er octobre 2007 nous vous indiquons quelques points essentiels pour favoriser vos démarches.

Quels documents utiliser ?

1) LA DECLARATION PREALABLE

Il faut effectuer une demande de déclaration préalable auprès de la mairie (en 5 exemplaires) pour :
- Les constructions créant une Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) inférieure à 20 m2
- Les travaux sur constructions existantes créant moins de 20 m2 de SHOB
- Les travaux sur constructions existantes transformant plus de 10m2 de SHOB en SHON (Surface Hors Œuvre Nette)
- Les murs de clôture/portail d'entrée
- Les ravalements de façades
- Les divisions foncières en l'absence de création de voies ou d'espaces communs (la déclaration préalable n'exempte pas d'une demande de permis de construire)
- Les piscines dont le bassin est compris entre 11m2 et 100 m2 ou celles dont la couverture est supérieure à 1.80 m de hauteur
- L'installation de caravanes pendant une durée supérieure à 3 mois hors des terrains de camping
- Les changements de destination sans travaux

2) LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Il faut effectuer une demande de permis de construire auprès de la mairie (en 5exemplaires) pour :
- Les créations de plus de 20 m2 de SHOB
- Les travaux modifiant le volume d'un bâtiment et créant ou agrandissant une ouverture sur un mur extérieur
- Les changements de destination accompagnés de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade des bâtiments

3) LE PERMIS D'AMENAGER

Il faut effectuer une demande de permis d'aménager pour :
- Les lotissements créant plus de 2 lots à bâtir sur une période de 10 ans lorsque :
  - Le projet prévoit la réalisation de voies ou d'espaces communs,
  - Le projet est situé dans un site classé ou dans le périmètre d'un secteur sauvegardé

Pour tout autre cas non mentionné dans cet article veuillez vous rapprocher de votre mairie.

Les délais d'instruction.

A partir de la date de l'accusé de réception du dépôt du dossier en mairie (en 5 exemplaires et des pièces justificatives) :
Déclaration préalable = 1 mois Permis de construire = 2 mois Permis d'aménager = 3 mois

Dans ce délai l'administration peut réclamer des pièces ou des informations complémentaires, dans ce cas vous avez un délai de 3 mois (à partir de la date de la remise de cette demande) pour fournir les renseignements. Le nouveau délai d'instruction repartira à partir de la date de remise en mairie des infos ou documents demandés.

Documents à joindre à chaque dossier.

Plan de situation – Plan de masse – Plan détaillé des travaux avec leur côte : longueur, largeur, hauteur, distance entre limite séparative, matériaux utilisés, couleur… pour les piscines équipement de déchloration et plan de rejet de vidange – photos des lieux avant travaux. Tous les imprimés utiles sont disponibles en ligne sur le site :
http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr

En aucun cas les travaux ne doivent être entrepris avant la réception de l'arrêté du Maire donnant un avis favorable, car en cas de refus il vous faudra remettre les lieux en l'état initial avant travaux.

Enquête sur les déplacements (SMTC - Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Grenobloise)

Une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de la grande région grenobloise sera effectuée durant l'hiver 2009/2010. Primarette est concerné par cette enquête (déclarée à la CNIL) qui sera effectuée par la société ALYCESOFRECO auprès de ménages tirés au sort. Le travail de repérage sera réalisé de juillet à octobre 2009. Les enquêteurs seront munis d'une carte professionnelle de la Sté. Les ménages concernés après le repérage seront prévenus par un courrier déposé dans leur boite aux lettres par l'agent enquêteur. Vous serez donc probablement amenés à voir circuler des véhicules inhabituels dans vos quartiers ou des inconnus au volant de véhicules immatriculés dans d'autres départements. Restez vigilants, mais ne prévenez pas inutilement la Gendarmerie. Prenez contact avec la mairie pour des vérifications.